

AROMACEA

Développement de filières de diversification en maraîchage - herbes AROMAtiques et condiments dans la Collectivité Européenne d'Alsace

Le projet Aromacea vise à développer de nouvelles filières afin d'élargir l'offre en produits locaux, et de proposer des cultures de diversification économes en produits phytosanitaires aux maraîchers. Les filières herbes aromatiques et condiments sont identifiées comme des cultures porteuses. Ce projet se structure autour de 4 actions : (i) décrire l'existant et définir une stratégie commerciale, (ii) accompagner un groupe de producteurs engagés, (iii) soutenir la commercialisation et (iv) assurer la coordination du projet.

Porteur de projet

Planète Légumes

Partenaires

Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace (IFLA)

ITEIPMAI

PROSEMAIL

Localisation

Grand Est

Durée

36 mois

Coût du projet

137 762 € dont 98 821,95 € de subvention Ecophyto

Axe et action Ecophyto

Axe 5, action 22

Thématiques du projet :

Diversification, maraîchage, herbes aromatiques, ail, agriculture biologique

Contexte

En France, la majeure partie des herbes aromatiques sont produites en Provence, dans la Drôme, dans le Bassin parisien et en Bretagne. En Alsace, la production est mince. Concernant les condiments, l'ail est une culture très peu développée sur le territoire national ; les principaux bassins de production sont la Drôme et l'Occitanie qui produisent 80 % de l'ail national, ainsi que le Nord de la France. Cette production ne suffit qu'à couvrir 50 % des besoins de la France, qui importe de l'ail espagnol, argentin et chinois. En Alsace, quelques 5-6 producteurs d'ail ont été identifiés pour une production totale inférieure à 50t. Cet ail est principalement commercialisé en vert, les agriculteurs n'étant pas équipés en infrastructures de stockage et de séchage.

Le développement des filières aromates et condiments aujourd'hui considérées comme mineures apparaît comme une solution intéressante et pérenne aux limites de diversification, de concurrence et d'approvisionnement local de qualité. Le territoire alsacien dispose à ce jour d'une filière forte autour du marché de frais et de transformation des fruits et légumes. Le marché actuel des herbes aromatiques est quasi inexistant en termes d'organisation, de commercialisation et de structuration. Un industriel produisant des ingrédients est également présent sur le territoire alsacien, et est demandeur de matières premières locales telles que les herbes aromatiques et les condiments. Tous les acteurs sont prêts à s'investir pour développer les filières locales.

Objectifs

L'objectif principal du projet Aromacea est de développer des filières de diversification économes en produits phytosanitaires sur un marché en saturation. Il doit permettre aux producteurs d'assurer leurs revenus et de réduire la concurrence, tout en servant de vitrine pour valoriser les pratiques économes en intrants sur des cultures sensibles aux adventices et maladies en zone sensible (700 captages d'eau dégradés par des problématiques liées aux pollutions diffuses agricoles en région Grand Est).

Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- ▶ la création d'une offre herbes aromatiques et aromates d'Alsace ;
- ▶ la réduction de la concurrence en maraîchage spécialisé et diversifié ;
- ▶ l'introduction de cultures de diversification permettant de réduire les IFT dans les zones à enjeu eau.

Principales actions et productions prévues

Les actions conjointes de PLANETE Légumes et de l'IFLA permettent ainsi de couvrir l'ensemble de la filière, de la production à la distribution, avec l'appui d'experts techniques de l'ITEIPMAI et de PROSEMAIL. Ces experts joueront un rôle pour atteindre l'objectif de 50 % de baisse des IFT par rapport aux stratégies conventionnelles et de permettre d'émergence de nouvelles cultures de légumes moins utilisatrices de produits phytosanitaires. Aromacea servira de projet pilote pour développer de nouvelles filières de diversification dans le futur. Les actions prévues sont :

- ▶ Action n°1 : Décrire l'existant et définir une stratégie commerciale ;
- ▶ Action n°2 : Mobiliser et accompagner des producteurs engagés (tours de plaine, réunions techniques, voyages d'étude, suivi des IFT, essais) ;
- ▶ Action n° 3 : Soutenir la commercialisation (supports de commercialisation, salons professionnels, etc.) ;
- ▶ Action n° 4 : coordonner les actions du projet.